



Municipalité de Saint-Claude
295, Route de l'Église, Saint-Claude (Qc) J0B 2N0

Le 8 septembre 2020

À la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Claude tenue le 8 septembre 2020 et à laquelle étaient présents ;

Présences : M. Hervé Provencher, Maire

Mme. Suzanne Vachon, conseillère district 1
M. Étienne Hudon-Gagnon, conseiller district 2
M. Yves Gagnon, conseiller district 3
M. Marco Scrosati, conseiller district 4
M. Yvon Therrien, conseiller district 5

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

Mme Lucie Coderre, conseillère district 6, est absente.

La directrice générale et la secrétaire-trésorière, G.M.A. France Lavertu, est aussi présente.

Le maire ne vote jamais à moins d'être obligé (égalité de vote).

Le quorum du conseil est constaté, la séance est déclarée ouverte.

MOT DE BIENVENUE

Le maire souhaite la bienvenue.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

MARDI 8 SEPTEMBRE 2020

1. Ordre du jour
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal
4. Demande CPTAQ : Daniel Leblanc – résidence
5. Demande de droit d'occupation du domaine public
Marie Grégoire et Monrency Duchastel – rue de la Laurentie
Danique Dumont et Virginie Bacis – rue de la Laurentie
6. Demande de COOPTEL : autorisation câble réseau pour fibre optique
7. Période de questions
8. Incendie
9. Voirie
 - a) Demande MTQ : installation de glissière Rang 7 (document)
 - b) Entretien – gravier Rang 7
 - c) MRC et FQM : entente en fourniture de services techniques ingénierie
 - d) Niveleuse
10. Loisirs
 - a) Travaux TECQ (Bibliothèque, centre)
 - b) Demande de Claudette Richard : local pour des après-midis tricot
 - c) Ajout jeux (parc des Petits et Pointe Marchand)
 - d) Pointe Marchand : couper branches, déneigement sentiers
 - e) Déneigement abri bus – ch. St-Pierre
 - f) Responsables patinoire
11. Lac Boissonneault : RAPPEL - étude de faisabilité
12. Chambre de Commerce : fiche d'adhésion

13. Collecte des ordures 2021
14. MRC et FQM : intérêt programme de gestion des actifs
15. MRC : récupération des feuilles mortes
16. Période de questions
17. Comptes
18. Correspondance
19. Varia

2020-09-01 ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que l'ordre du jour présenté soit accepté.

ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT

2020-09-02 PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT QUE tout un chacun des membres du conseil a déclaré avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du mois précédent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Suzanne Vachon et résolu que le procès-verbal du 10 août 2020 soit adopté tel que déposé.

ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT

2020-09-03 CPTAQ -DEMANDE D'AUTORISATION - UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE- DANIEL LEBLANC.

CONSIDÉRANT QUE monsieur Daniel Leblanc présente une demande à la commission de la protection du territoire agricole (C.P.T.A.Q) dans le but d'une utilisation a des fins autres que l'agriculture afin d'implanter un usage résidentiel le lot 5 817 804, Cadastre du Québec, adresse 977, route 249 ;

CONSIDÉRANT QUE la superficie visée par la demande est de 5 000 m²;

CONSIDÉRANT QUE l'endroit exploité a des droits reconnus par la C.P.T.A.Q ;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur et ne modifie pas l'homogénéité du milieu environnant ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu

QUE la municipalité de Saint-Claude appuie la demande de Daniel Leblanc pour l'implantation d'un usage résidentiel et soutient que cette demande faite à la CPTAQ est conforme à la réglementation municipale.

QUE la présente résolution ne dispense pas le demandeur de s'assurer que son projet respecte toute autre exigence qui pourrait lui être imposée par une loi ou un règlement en vigueur, notamment en ce qui a trait à la présence de cours d'eau et/ou milieu humide.

QUE la présente résolution ne dispense pas le demandeur de se prévaloir d'un permis municipal avant d'entreprendre des travaux/changement d'usage.

ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT

2020-09-04 ACCORDANT UNE AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC EN VERTU DU REGLEMENT NUMERO 2009-278

CONSIDERANT QUE la Municipalité de Saint-Claude a adopté le règlement numéro 2009-278 relatif à l'occupation de son domaine public ;

CONSIDERANT QUE la Municipalité a reçu deux demandes d'autorisation rencontrant les exigences de l'article 4 de ce règlement ;

CONSIDERANT QUE cette autorisation doit être accordée par résolution du conseil ;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER MARCO SCROSATI, APPUYÉ PAR LE CONSEILLER YVON THERRIEN ET RESOLU:

QUE la Municipalité de Saint-Claude autorise l'occupation de son domaine public, à savoir le

Droit de passage à pied avec droit d'utilisation de la parcelle sud du lot 5 817 441 remplaçant le lot 669P du barrage, accès au Lac Boissonneault

Pour les requérants :

Matricules : 9351 09 3770, propriétaires Marie Grégoire et Morency Duchastel, lot 5 817 260

9352 31 7718, propriétaire Danique Dumont et Virginie Bacis, 40 rue de La Laurentie, lot 5 817 334

Qui devient le titulaire de cette autorisation aux conditions prévues au règlement 2009-278.

QUE la présente autorisation soit inscrite au Registre des autorisations.

ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT

2020-09-05 DEMANDE DE COOPTEL : AUTORISATION CABLES RESEAU

PROJET : DÉPLOIEMENT DE RÉSEAU FTTH 0001426-S03
Plans p 133, 306 à 312, 290 à 299 en date 27-08-20

PROJET : DÉPLOIEMENT DE RÉSEAU FTTH 0001422-Z02-S02
Plans p 101 à 107, 126, 143 à 148 en date 25-08-20

CONSIDÉRANT QUE COOPTEL a déposé des demandes de consentement pour l'installation d'un câble de fibre optique sur le Totron Bell existant, l'installation d'un câble ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Suzanne Vachon, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu

Que le conseil consent, par les présentes, à la construction et à l'entretien du déploiement de réseau par la Compagnie COOPTEL dans les limites de la municipalité de Saint-Claude aux endroits et de la manière indiquée au projet ci-haut mentionné.

Que l'état du chemin doit être remis dans le même état qu'avant les travaux (s'il a lieu refaire le pavage) et ce le plus tôt possible après l'exécution.

Que le responsable en voirie, Ghislain Daigle, est autorisé à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Claude les documents requis.

Qu'un appel doit être fait avec le responsable de voirie avant le début des travaux.

Que les travaux doivent être répertoriés pour l'info-excavation.

ADOPTION : 5 POUR 1 ABSENT

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

Aucune question.

INCENDIE

Aucun point

VOIRIE

DEMANDE MTO : INSTALLATION DE GLISSIÈRE RANG 7

Le responsable de voirie, Ghislain Daigle, doit contacter une ressource au Ministère des Transports pour faire évaluer le risque pour l'implantation de glissière de sécurité (au Rang 7 en bordure de la route 249).

2020-09-06 RÉPARATION RANG 7 – ENTRE CH. GOSHEN ET ROUTE 249

CONSIDÉRANT QUE le tronçon du Rang 7 entre ch. Goshen et Route 249, nécessite des réparations telles que l'ajout de gravier.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Suzanne Vachon et résolu d'autoriser les réparations pour un montant de +/- 8 000\$ de matériaux granulaires.

Que l'achat de gravier soit fait du fournisseur Construction Maurice et Claude, vu la proximité du banc de gravier.

ADOPTION : 5 POUR 1 ABSENT

UNE ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DU PERSONNEL TECHNIQUE DE LA FQM

Cet item est reporté pour plus d'information.

2020-09-07 RÉOLUTION POUR L'ORGANISME RESPONSABLE DU PROJET - VOLET 4 – SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ:

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Claude a pris connaissance du *Guide* concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QU'une rencontre a eu lieu le 24 août dernier avec les dirigeants de la municipalité de Saint-Georges pour présenter le projet;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Claude et Saint-Georges de Windsor désirent présenter un projet d'acquisition d'une niveleuse dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Suzanne Vachon, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de Saint-Claude s'engage à participer au projet d'acquisition de niveleuse et à assumer une partie des coûts;

- Le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- la directrice générale, France Lavertu, est autorisée à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

2020-09-08 DIVERSES RÉPARATIONS NIVELEUSE

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de faire d'autres réparations requises (transmission bris à nouveau) afin que cet équipement soit en bon état de fonctionnement ;

CONSIDÉRANT que cette pièce est garantie pour un an depuis la réparation du printemps ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu

D'autoriser des réparations nécessaires pour que la niveleuse fonctionne.

Que la location à l'heure d'une niveleuse est autorisée pour terminer la saison.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

LOISIRS:

PREMIÈRE PROGRAMMATION VERSION NO 1 DEMANDE DE SUBVENTION TECQ 2019-2023

Le maire Hervé Provencher, informe les membres du conseil que le programme version no 1 de la TECQ 2019-2023 a été accepté le 26 août dernier.

Les travaux peuvent débuter pour la bibliothèque Irène-Duclos.

Pour le centre Aux Quatre Vents, la réponse d'un autre programme est attendue (**SUBVENTIONS – FONDS POUR L'ACCESSIBILITÉ, PROJETS DE PETITE ENVERGURE**), avant de débuter le projet.

2020-09-09 RÉNOVATION BIBLIOTHÈQUE IRENE-DUCLOS

CONSIDÉRANT QUE des prix ont été demandés pour la réalisation des travaux de rénovations extérieures de la bibliothèque Irène Duclos ;

CONSIDÉRANT QUE deux estimations ont été reçues ;

Aluminium Frédéric Bolduc :	31 380,00\$ plus taxes
Rénove et fils inc. :	25 901,19\$ plus taxes

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Suzanne Vachon et résolu d'autoriser la rénovation par la compagnie Rénove et fils Inc. au coût de +/- 25 901,19\$ plus taxes.

ADOPTION : 4 POUR, 1 ABSENT, 1 ABSTENTION

Le conseiller Yves Gagnon manifeste un conflit d'intérêts potentiel. (Travailleur d'un des deux soumissionnaires)

2020-09-10 DEMANDE DE CLAUDETTE RICHARD : LOCAL GRATUIT POUR L'ACTIVITÉ (APRÈS-MIDIS TRICOT)

CONSIDÉRANT QUE Madame Claudette Richard désire organiser des après-midis tricot, dans le local de la cuisine du centre Aux Quatre Vents et ce gratuitement ;

CONSIDÉRANT QU'un local est nécessaire pour tenir l'activité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu de favoriser la tenue de l'activité dans la cuisine du centre Aux Quatre Vents, et ce gratuitement.

QUE Madame Richard sera la responsable des lieux et de l'activité. Une clé lui sera remise. Le local doit être réservé auprès du Groupe Entraide pour conserver et ainsi garantir la tenue de l'activité.

ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT

2020-09-11 ACHAT NOUVEAUX JEUX- PARC DES PETITS et POINTE MARCHAND

CONSIDÉRANT QU'il a lieu de poursuivre l'amélioration des parcs pour les 1 à 5 ans à la Pointe Marchand et au parc des petits ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par le conseiller Étienne Hudon-Gagnon et résolu d'acheter le panneau tic-tac-toc et le jeu Tractopelle de la compagnie Jambette pour un coût de +/- 2 700\$

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

2020-09-12 ENGAGEMENT DE RENALD LAHAIE

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Renald Lahaie offre DE débroussailler la Pointe Marchand avec ses équipements ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire que les sentiers de la Pointe Marchand soient dégagés pour la saison hivernale ;

CONSIDÉRANT QUE Trans-Appel inc. désire la collaboration de la municipalité pour le déneigement du bordage laissé devant l'abribus situé au chemin St-Pierre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Suzanne Vachon, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu d'octroyer le mandat à Monsieur Renald Lahaie pour les travaux suivants ;

- ✓ Le débroussaillage des branches repoussées de la portion située entre le chemin Hamel et le sentier du bloc sanitaire, l'intérieur seulement des sentiers, pour la somme de 200\$
- ✓ Le déneigement des sentiers de la Pointe Marchand pour la somme de 500\$ pour la saison hivernale.
- ✓ Le déneigement de l'abri bus sur le chemin St-Pierre pour un montant de 300\$.

QUE la somme sera versée en trois versements de janvier à mars 2021.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

2020-09-13 POSTE RESPONSABLE DE LA PATINOIRE

CONSIDÉRANT QUE les responsables de la patinoire, Messieurs Jérémy Durand et Yves Michaud (remplaçant) désirent reprendre le mandat de fabrication et entretien de la patinoire pour la prochaine saison hivernale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Suzanne Vachon et résolu

D'engager les deux candidats :

- Monsieur Jérémie Durand
- Monsieur Yves Michaud

Qu'un horaire de travail sera établi entre les deux candidats.

QUE le tarif horaire sera de 17,75\$.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

2020-09-14 LAC BOISSONNEAULT : RAPPEL - ÉTUDE DE FAISABILITÉ

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire faire une étude de faisabilité pour la gestion des deltas dans le Lac Boissonneault ;

CONSIDÉRANT QUE la dernière étude du Lac Boissonneault de Rappel date de 2004 et l'étude de Natur'eau-Lac date de 2013 ;

CONSIDÉRANT QU'il a lieu de poursuivre le travail pour la conservation et la santé du Lac Boissonneault ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Suzanne Vachon et résolu de mandater la firme Rappel pour effectuer une étude de pré-faisabilité du Lac Boissonneault et de vérifier tous les tributaires pour un montant de 3 500\$.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

2020-09-15 CHAMBRE DE COMMERCE : ADHÉSION

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire favoriser l'achat local de la région ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu d'adhérer comme membre de la Chambre de commerce de Windsor pour deux ans au coût de 206,96\$.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

2020-09-16 CONTRAT POUR L'ENLÈVEMENT, LE TRANSPORT DES DÉCHETS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Claude désire renouveler le contrat pour l'enlèvement et le transport des ordures pour l'année 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut conclure directement des ententes avec une régie inter municipale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu que le contrat pour la cueillette et le transport des déchets soit renouvelé pour la prochaine année 2021 avec la Régie inter municipale sanitaire des Hameaux soit 17 collectes régulières, et ce aux 3 semaines avec 2 collectes spéciales pour un montant de 31 518\$ pour l'année.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

2020-09-17 PROGRAMME DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités a mis en place un programme de gestion des actifs municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités organise, dans le cadre de ce programme, des activités liées à la sensibilisation sur la gestion des actifs municipaux à l'intention des membres de la FQM ;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a sollicité la MRC du Granit pour participer à ces activités, comprenant notamment des ateliers de formation en 2020 et la tenue d'un symposium sur la gestion des actifs en 2021 ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de plusieurs municipalités de la MRC à participer à ces activités ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu de

- Signifié à la FQM son intérêt de participer aux activités prévues en 2020 sur la gestion des actifs;
- S'engage à collaborer aux différentes étapes du projet (formations, symposium) prévues en 2020 et 2021.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

2020-09-18 PROJET DE RÉCUPÉRATION DES FEUILLES MORTES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité participe activement chaque année à la collecte des feuilles mortes en collaboration de la MRC du Val Saint-François;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Suzanne Vachon, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu que la municipalité de Saint-Claude désire participer au projet de récupération de feuilles mortes avec trois points de dépôt sur son territoire soit; le garage municipal, le Camping des Baies et la Pointe Marchand.

QUE l'achat de 200 sacs de récupération des feuilles soit fait et la distribution sera gratuite aux citoyens.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

Quelques questions concernant la fibre optique, le nivellement et la fabrication de la borne portative.

Monsieur Provencher, maire, répond aux questions.

2020-09-19 LES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la liste complète des comptes et des paies et qu'ils approuvent ces dépenses ainsi que ceux déjà autorisés et payés par le règlement numéro 2018-314 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation d'autorisation de dépenses ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu que les comptes soient payés et acceptés ainsi que ceux déjà payés du numéro d'écriture d'achat 202000705 à 202000791 pour un montant total de 114 521,99\$.

Les paies du mois d'août 2020 pour un total 32 336,11\$.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

CORRESPONDANCE

DÉPÔT du registre de la correspondance reçue au bureau municipal pour le mois d'août 2020.

VARIA

LEVÉE DE LA SÉANCE: est proposé par le conseiller Marco Scrosati.

HEURE: 20 heures 41 minutes.

Hervé Provencher
Maire

France Lavertu
Directrice générale et sec.-très, g.m.a.